

Acte de donation

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale

Pardevant Maître Bernard Schaeffer, notaire à la résidence de Marlenheim

Ont comparu :

Fritz Kobus

et

David Sichel le Rabbin

Fritz Kobus a, par les présentes, déclaré avoir donné et abandonné à David Sichel, acceptant sous la garantie contre tous troubles, dettes, privilèges, hypothèques, évictions et autres empêchements quelconques,

La parcelle sise au ban de Marlenheim

Section B, n° 75, lieu-dit « Steinklotz », surface 20 ares 15

Entre d'un côté Théodore Verdun, charron, de l'autre Léopold Hoerter, ancien vigneron, en haut aboutissant, en bas chemin.

Cet immeuble est transmis, tel qu'il se trouve, s'étend, se poursuit et se comporte, entre ses limites et voisins, avec tous les droits et servitudes qui y sont ou peuvent être attachés, sans exception ni réserve.

Le Rabbin David Sichel déclare bien connaître ledit immeuble et s'en contenter ; il en pourra de suite entrer en possession et jouissance pour en faire, user, jouir et disposer, comme bon lui semblera à compter de ce jour, à charge d'en acquitter à l'avenir les impôts, ainsi que les frais, droits et honoraires de la vente.

Dont acte, fait et passé à Marlenheim, en l'étude de Maître Bernard Schaeffer, l'an mil huit cent soixante, le quine août

Et après lecture faite (avec interprétation en langue allemande) les comparants ont signé avec le notaire.